



La crise sanitaire actuelle que nous traversons est la résultante du tout capitaliste mis en place depuis plusieurs décennies. Les victimes en sont les mêmes, les travailleurs, les pauvres, les exclus ; les bénéficiaires, car il y en aura seront les grandes multinationales et leurs actionnaires.

L' action sociale interministérielle doit améliorer les conditions de vie des agents et particulièrement en ce moment.

Pour autant, le budget de l' ASI va plonger cette année de plus de 10 % si nous ne faisons rien. Nous ne laisserons pas l' Etat ponctionner ce bien commun pour le distribuer principalement aux responsables de cette pandémie.

C' est pourquoi, la CGT vous propose des actions exceptionnelles pour 2020 afin d' atténuer les chocs économiques et sociaux qui inéluctablement arriveront.

Actuellement nous sommes dans une situation d' urgence où les enfants des agents accueillis sous divers mode de garde pourraient ne pas l' être dans leur structure habituelle. C' est pourquoi, vis-à-vis de la lourdeur du dispositif CESU, la CGT propose une aide directe d' urgence, forfaitaire à la hauteur de 500€/mois (soit 25€/jour) pour tous les agents en situation de travail (y compris en situation de télétravail) qui dont les enfants ne pourraient être accueillis dans leur mode de garde habituel suite à la limitation des enfants par crèche. Cette aide directe pourrait être majorée de 50 % en fonction de la situation familiale (monoparentalité, handicap du ou des parents ou de l' enfant).

Il pourrait être demandé comme justificatif un document type sollicitant ce dispositif comprenant l' adresse ou le RIB de l' agent, une attestation de la structure stipulant qu' elle ne peut pas accueillir l' enfant, une attestation du service de l' agent stipulant que l' agent n' est pas en ASA. Ce dispositif pourrait se faire de manière dématérialisée, via les SRIAS et les PFRH. Il suffirait que la DGAFP délègue ces crédits aux SRIAS.

Comme déjà demandé, la CGT réitère sa demande de prolongation automatique de validité du chèque vacances pour l' ensemble des agents de la fonction publique.

Les événements sportifs culturels ou séjours sont annulés depuis le 16 mars dernier et jusqu' au moins le mois de juin. Une sous-consommation du budget est possiblement à prévoir. La CGT propose d' acheter des actions qui pourraient être utilisées jusqu' en 2021. Cela permettrait un paiement en 2020 et donc une consommation de notre budget. Tout en garantissant par exemple aux petites structures une activité en 2020.

A l' instar de la culture, la restauration va être l' autre secteur sinistré de cette pandémie. Nos associations gestionnaires doivent être aidées pour être sauvées. Ce n' est pas à elle de payer les charges induites de la crise. Ni aux convives d' ailleurs. Contrairement aux autres entreprises et à l' exception du chômage partiel, elles n' ont pas accès aux différentes aides de l' Etat.

La CGT demande que l' Etat via le BOP 148 prenne à sa charge toutes les mises aux normes induites pour la protection des travailleurs et des convives. Elle demande aussi que le surcoût au prix d' un repas dû à une faible fréquentation, à la mise en place de toutes les postures barrières : matériel à usage unique, désinfection systématique soit aussi pris en charge. Les AGRIA réclament une décision rapide, avant la réouverture des structures afin de mettre les associations en sécurité financière.

De plus la CGT demande la mise en place d' un soutien juridique à destination des RIA.

En fin nous pensons à tous ces héros du quotidien, décédés ou atteints du coronavirus ou de ses suites, en lien avec notre demande de reconnaissance en maladie professionnelle pour ces agents, la CGT demande la prise en charge des frais d' obsèques en considérant que ces personnes sont décédées en service.